# PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

## **PROCÈS VERBAL**

À l'assemblée spéciale du conseil municipal de Saint-François-de-l'île-d'Orléans tenue le mardi 25 septembre 2007, à 20h à la salle municipale étaient présents : Dominique Labbé, Carmen Blouin, Jean Rompré, Jacques Drolet, Lina Labbé et Lauréanne Dion, sous la présidence du maire Yoland Dion.

# ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 2. Résolution en vue d'abroger la résolution # 07-081.
- 3. Résolution de retrait de la Mutuelle de prévention FQM. (Mut-00085)
- 4. Période de questions.
  - Les délibérations et la période de question de cette session porteront exclusivement sur les mutuelles de prévention de la CSST.
- 5. Levée de l'assemblée.

#### 07-084 Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Carmen Blouin et appuyée par Jean Rompré.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

### 07-085 Item 2 Résolution en vue d'abroger la résolution # 07-081.

**Attendu que** les membres du Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ont pris connaissances de faits nouveaux concernant l'adhésion à la nouvelle Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail, «FQM PRÉVENTION»;

**Attendu que** ces informations modifient de manière substantielle les conditions d'adhésion à cette Mutuelle;

Attendu que des informations émanant directement de la Commission de la santé et de la sécurité du travail remettent sérieusement en question le bienfondé, pour la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, de faire partie d'une Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail;

#### En conséquence;

Il est proposé par Carmen Blouin et appuyé par Dominique Labbé Et

#### Il est résolu

Que la résolution # 07-081 ayant pour titre : « Résolution en vue de la signature d'une entente avec la CSST pour la participation à une mutuelle de prévention » soit et est abrogée.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

# 07-086 Item 3 Résolution de retrait de la Mutuelle de prévention FQM. (Mut-00085)

**Attendu que** la participation à la Mutuelle de prévention FQM (Mut-00085) confiée à la gestion du groupe AST entraîne, dans les faits, une surprime inacceptable de cotisation à la Commission de la santé et sécurité du travail;

Attendu que des informations émanant directement de la Commission de la santé et de la sécurité du travail remettent sérieusement en question le bienfondé, pour la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, de faire partie d'une Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail;

**Attendu qu'**il est plus avantageux pour les contribuables de Saint-François-del'Île-d'Orléans que la prévention en santé et sécurité du travail soit gérée directement par l'administration municipale;

#### En conséquence;

Il est proposé par Lauréanne Dion et appuyé par Lina Labbé Et

# Il est résolu

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans se retire de la mutuelle de prévention dont elle est membre, soit la Mutuelle de prévention FQM (Mut-00085);

Que ce retrait soit effectif dès le premier (1<sup>er</sup>) janvier 2008;

**Qu'**à partir du premier (1<sup>er</sup>) janvier 2008, la Municipalité de Saint-François-del'Île-d'Orléans prenne charge seule de la prévention en santé et sécurité du travail de ses employés, salariés ou bénévoles;

**Qu'**une lettre de retrait accompagnée d'un copie de la présente résolution soient expédiées à : Monsieur Rémi Gauthier de la Commission de la santé et de la sécurité du travail;

**Que** copies conformes desdits documents soient expédiés : à la Fédération Québécoise des Municipalités et au gestionnaire de la Mutuelle de Prévention FQM (Mut-00085), le Groupe AST;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

# Item 4 Période des questions.

 Les délibérations et la période de question de cette session porteront exclusivement sur les mutuelles de prévention de la CSST.

# 07-087 Item 5 Levée de l'assemblée.

La levée de l'assemblée est proposée par Jacques Drolet il est 20h35.